

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 20 novembre 2018 à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous :

DM2018-0065 15, rue Narcisse, lot 3 594 106 du cadastre du Québec

Autoriser l'implantation du bâtiment principal existant avec une marge avant de 2,5 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge avant d'au moins 4,5 mètres dans la zone H-311.

DM2018-0066 415, rue Hébert, lot 4 405 226 du cadastre du Québec

Autoriser l'implantation du bâtiment principal existant avec une marge avant, du côté de la rue Dufferin, de 6,84 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge avant d'au moins 7 mètres dans la zone C-361.

DM2018-0067 66, rue Edmond, lot 3 594 172 du cadastre du Québec

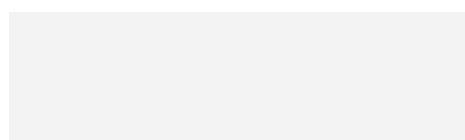
Autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement pour camions et remorques en attente de manutention, sur la rue Andrew, devant le bâtiment avec les aspects dérogatoires suivants :

- une largeur d'entrée charretière de 51,38 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage permet un maximum de 12 mètres par entrée;
- une case de stationnement pour camions qui implique des manœuvres dans la rue, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige que les manœuvres se fassent sur le terrain privé;
- un espace complètement pavé jusqu'à la ligne de rue, alors que Règlement 150 concernant le zonage exige que tout espace de stationnement soit séparé de la rue par une bande paysagée d'au moins un (1) mètre.

Advenant une décision favorable du conseil municipal, les requérants pourront obtenir les autorisations requises.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 19 octobre 2018.



Alain Gagnon, MAP,OMA
Greffier